**Adhésion au service social du Centre de gestion**

**Proposition de délibération – 2025/2027**

**NOM DE LA COLLECTIVITE**

L’an deux mil vingt-quatre

Le (jour) (mois) à (heures minutes)

Le conseil Municipal/communautaire/syndical légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame / Monsieur le Maire/Président.

Date de convocation :

Date d’affichage :

Nombre de conseillers :

1. en exercice :
2. Présents :
3. Votants :
4. Pouvoir :

Présents :

Absents :

**Objet : Adhésion au service social du travail du centre de gestion de la Haute-Saône**

1. Vu le code général des collectivités territoriales,
2. Vu le code général de la fonction publique ;
3. Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Le Maire / le Président expose :

* Que les problèmes de santé, de handicap, de logement, les difficultés financières, familiales ou encore les conduites addictives sont autant de problématiques personnelles qui peuvent avoir un impact sur la vie professionnelle : absentéisme, désengagement professionnel, baisse de la qualité du travail, développement de risques psychosociaux…
* Que la prise en charge de ces problématiques peut éviter un surcoût économique, social et humain,
* Que le CDG 70 dispose d’un service social destiné à accompagner les agents des collectivités territoriales rencontrant des difficultés et avec lequel il est possible de conventionner.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

* décide d’adhérer au service social du CDG de Haute-Saône,
* s’engage à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précise que les crédits sont inscrits au budget,
* autorise Madame / Monsieur le Maire / Président à signer la convention d’adhésion au service social géré par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, annexée ou tout document utile afférent à ce dossier.

Fait à …………………………………………… Le ……………………………………